

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**
Séance du 22 septembre 2026
République Française
Commune de La Grande Paroisse
Seine et Marne

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux septembre, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de La Grande Paroisse, se sont réunis en mairie sur la convocation en date du 15 septembre 2026 et sous la présidence d'Emmanuel LEDOUX, Maire.

Sur les 23 membres du conseil municipal, 23 votants.

21 étaient présents : QUORUM ATTEINT : Emmanuel LEDOUX, **Maire**, Laurence SIMON, Serge COURROUX, Joëlle CROCHET, Jean-Luc EVEN, Danièle MARTINET CONTANT, Jean RIFFAUD, **adjoints**, Jibraïl AMRI, Dimitri ARNOULD, Fabrice AUBERT, Malory AUMONT, Doris BERDUGO, Dayana CHEDEMBRUM, Eric de PERETTI, Jean-Claude GALLOIS, Emilie GIRAUD, Sandrine GERIN, Axelle GINEAU, Vincent ROCHER, Adeline SALGUEIRO VIDAL et Amélie WILM, **conseillers municipaux**.

2 étaient absents représentés : Emmanuel LABADILLE par Joëlle Crochet et Sylvie SIMOES par Laurence Simon.

M. Jean-Claude GALLOIS a été désigné secrétaire de séance.

DEL202650 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Considérant la demande de subvention adressée par le Petit Conservatoire de La Grande Paroisse.

Considérant le bienfondé de cette demande,

Le Maire entendu,

le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, Mmes Wilm et Martinet Contant, membres du bureau de cette association, ne prenant pas part au vote, étant membre du bureau :

5. D'allouer une subvention exceptionnelle de 2 500 € au Petit Conservatoire de La Grande Paroisse.
6. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.
7. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.
8. D'adresser ampliation de la présente délibération au Contrôle de Légimité de Seine et Marne.

Ainsi fait et délibéré,

Fait à La Grande Paroisse, le 23 septembre 2026

Le secrétaire de séance,
Jean-Claude GALLOIS

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Emmanuel LEDOUX

